



LE&C

Grand Sud

SÉJOURS ADAPTÉS

2025

ADULTES

Vacances d'Hiver



Service Vacances Tous

05 62 87 43 43

vacancestous@lecgs.org



LE&C

Grand Sud

Association laïque à but non lucratif, **LE&C Grand Sud** est un mouvement d'éducation populaire résolument inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et qui aspire à faire vivre en actes, les valeurs de l'idéal républicain.

Implantée sur les régions du grand sud, son réseau est composé de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture.

L'association bénéficie d'une expérience reconnue dans la conception, la gestion et l'évaluation des politiques publiques dans des domaines aussi variés que complémentaires, tels que l'action sociale, les politiques petite-enfance, enfance, jeunesse, l'inclusion, les séjours, les classes de découvertes, les vacances adaptées organisées, les politiques culturelles, la prévention spécialisée, la formation, le développement local, le tourisme social...

Sa mission consiste à conseiller et accompagner les collectivités locales dans la définition de leur politique éducative et la gestion de leurs structures socio-éducatives : crèche, multi-accueil, halte-garderie, Relais Petite Enfance (RPE), Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE), Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), espace jeunesse, chantier, club prévention, centre culturel, école de musique et d'enseignement artistique, maison de quartier, centre de vacances...

LE&C Formation, organisme de formation et CFA du réseau LE&C Grand Sud, met en place chaque année des sessions de formation aux métiers de l'animation...

- Formation volontaire (BAFA-BAFD)
- Formation professionnelle (VAE - CCDACM - BPJEPS ASEC - DEJEPS ASEC CP* - CPJEPS AAVQ SLAS*)
*Sous réserve d'habilitation
- Formation continue
- VAE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le certificat Qualiopi a été délivré au titre des compétences d'actions de formation

LE&C *Grand Sud*

Une association d'Éducation Populaire

LE&C Grand Sud reconnaît à chacun la capacité de progresser et de développer ses compétences, à tous les âges de la vie.

Au-delà de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture dite populaire, la culture par tous - pour tous, partant du postulat que chacun a une histoire, un patrimoine culturel, des connaissances... à partager. Confronter ses idées, prendre part à la vie de groupe, s'exprimer, écouter, respecter, faire preuve de solidarité, sont autant d'occasions de développer le vivre-ensemble.

- Agrément JEP : 3107JEP0129
- Agrément *Vacances Adaptées Organisées*, R76-2020-11-16-012 délivré par la DRJSCS de la région Occitanie
- Agrément *Tourisme*, immatriculation au Registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM031190008
- Membre du CRAJEP
- Affiliée à l'UNAT

Un projet humaniste

Plaçant l'humain au cœur de son projet et particulièrement engagé face aux enjeux de l'inclusion et de l'accès aux loisirs pour tous, l'objectif de notre positionnement sur le secteur des vacances adaptées est avant tout de proposer des séjours de qualité centrés sur l'épanouissement, et l'écoute des besoins de chacun.

Cet engagement se traduit à tous les échelons, dans l'action des bénévoles associatifs et des professionnels qui animent le réseau et qui sont avant tout guidés par un militantisme qui trouve son énergie dans la confiance en l'intelligence collective.



Le service LE&C Grand Sud

Vacances Tous

Vacances Adaptées Organisées pour adultes

Un concept de vacances où les séjours sont des lieux d'épanouissement, de créativité, de découverte, de socialisation et de plaisirs partagés... **au service des personnes présentant :**

- Une déficience, maladie mentale.
- Des troubles du comportement, et handicap associé.
- Une très bonne, bonne, moyenne ou faible autonomie.

Une proposition, **à l'écoute des besoins de chaque vacancier :**

- Un travail de partenariat avec les participants et leurs responsables s'inscrivant dans un projet individuel (souplesse d'inscription, facilités de contact et rencontres/bilans).
- Un encadrement adapté avec des équipes d'animation recrutées et formées par le service.
- Une permanence d'urgence, disponible 24h/24h pendant la durée des séjours.
- L'accompagnement d'une assistance médicale, en lien direct avec la permanence sur l'ensemble du séjour.

Un service personnalisé

- **Durée de séjour au choix :** suivant les besoins et possibilités d'accueil.
- **Hébergements conviviaux :** favorisant les petits groupes.
- **Programme d'activités adapté :** respect du rythme et des envies de chacun.
- **Convoyages personnalisés :** à partir ou à proximité du lieu de résidence.

Le service Vacances Tous de LE&C Grand Sud est en relation avec tous les acteurs du secteur Touristique et Social et les services de la Cohésion Sociale. Nous visons un réel partenariat pour un travail de confiance et une qualité relationnelle, afin de garantir le bien-être et la sérénité du participant dans un cadre de vacances.

Un accompagnement *adapté aux besoins*

Chaque séjour présente un caractère déterminé en fonction des activités, du type d'hébergement, de la situation géographique et du mode d'accompagnement choisi au vu de l'autonomie et des besoins du participant.



Très bonne autonomie

Une personne pouvant, de par ses acquis, gérer ses temps de vie quotidienne, et ne présentant pas de problèmes de motricité. Un animateur accompagne le participant uniquement sur des actions ponctuelles adaptées aux besoins de chacun (aide à l'organisation des transports, superviser la gestion de ses temps de vie quotidienne...). Le participant gère seul son argent personnel et son traitement médical.



Bonne à moyenne autonomie

Une personne n'ayant pas de problème moteur particulier et présentant certains acquis dans sa gestion personnelle (argent personnel, sorties, traitement médical...), mais nécessitant des repères d'organisation avec un accompagnement souple, une sollicitation avec un accompagnement plus soutenu.



Moyenne à faible autonomie

Une personne pouvant présenter une fatigabilité et/ou un léger problème moteur, nécessitant une attention quasi permanente dans sa gestion personnelle (argent personnel, sorties, traitement médical...), avec ou sans appareillage, et qui souhaite une prise en charge rapprochée et continue, avec une aide dans les déplacements.



Les modes de transport, durant le séjour :



VOITURE



MINIBUS



BUS



TRAM



MÉTRO

Sommaire



Réveillons sur les monts du Roussillon · PAGE 8

Fêtes magiques au cœur des Pyrénées · PAGE 9

Fêtes en Terre Tarnaise · PAGE 10

Nouvelle année en Gascogne · PAGE 11

11

10

9

8

6





**TOUTES
PÉRIODES**

Dates de séjour :
En fonction de vos envies
et besoins.



**HÉBERGEMENT
RESTAURATION**

**Adaptation des modes de
logement et de restauration
selon les séjours :** hôtel,
maison individuelle, camping,
restaurant, réalisation des
repas, traiteur, etc.



**TARIFS
SÉJOUR**

Devis à la demande.
Nous contacter.

Un séjour à la carte

Pour des projets de groupe, pour une journée, un week-end ou plusieurs jours, notre équipe est motivée pour créer avec vous un projet sur mesure répondant à vos envies.

Exemples d'activités possibles (liste non exhaustive) :

- Ex : vacances d'hiver, de printemps, ponts...
- Pratique d'activités sportives : équitation, cirque, ski, pêche, sport adapté, etc.
- Découverte d'un site touristique : cité de Carcassonne, centre historique de Toulouse, château de Bonaguil, etc.
- Rencontres sportives : matchs de rugby, de football, tournoi de tennis, etc.
- Parcs d'attraction : Disneyland, Futuroscope, Waligator, Port Aventura, etc.
- Évènements culturels : festivals, expositions, musées, concerts, etc.



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER

Réveillons sur *Les monts du Rousillon*



HIVER
2025

Dates de séjour :

Du 20/12/2025 au 03/01/2026

Départ et arrivée possible le 27/12



HÉBERGEMENT
RESTAURATION

En gîte de plain-pied, à Marquixanes, un petit village situé à proximité de Perpignan avec une vue imprenable sur le massif du Canigou. Chambres de 2 à 3 lits (pas de lits superposés), salon / salle à manger, salle d'eau, wc.

Les repas sont livrés tous les jours, préparés au village et confectionnés avec des produits de saison. Repas au restaurant pris une fois par semaine.



TARIFS
SÉJOUR⁽¹⁾



10 vacancier·ière·s + 2 accompagnant·e·s ⁽²⁾
1 320 € / par pers. pour 7 jours



VOITURE



MINIBUS



Activités possibles du séjour

- Promenades dans Perpignan et moments de shopping pour rapporter de jolis souvenirs,
- Visites historiques et découverte du patrimoine local : Église Sainte-Eulalie et Sainte-Julie, Palais des Rois de Majorque...
- Repas de Noël et de Nouvel An, dans une atmosphère conviviale et chaleureuse,
- Flâneries au marché de Noël et immersion dans sa magie,
- Découverte du train jaune,
- Des temps d'animation variés, organisés par l'équipe et adaptés aux envies de chacun·e.

Les activités sont réparties sur toute la durée du séjour et enrichies par les demandes des vacancier·ière·s et de l'équipe d'animation.



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, LE&C GS Vacances Tous restant seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

Fêtes magiques au cœur des *Pyrénées*



HIVER
2025

Dates de séjour :

Du 20/12/2025 au 03/01/2026

Départ et arrivée possible le 27/12



HÉBERGEMENT
RESTAURATION

Gîte à étage composé de chambres de 2 à 3 couchages (sans lits superposés), salon, jardin privatif, en plein cœur du village d'Ibos.

Les repas seront confectionnés par l'équipe d'animation avec l'aide des vacancier·ière·s, selon leurs envies.

Repas au restaurant pris une fois par semaine.



TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾



7 vacancier·ière·s + 2 accompagnant·e·s ⁽²⁾
1 400 € / par pers. pour 7 jours



MINIBUS



Activités possibles du séjour

- Flâneries et achats de souvenirs dans une ambiance locale et chaleureuse,
- Visites historiques et découverte du patrimoine (ex. : Collégiale d'Ibos, Jardin Massey à Tarbes),
- Excursion à Lourdes, haut lieu de culture et de spiritualité,
- Repas de Noël et du Nouvel An dans une atmosphère conviviale et joyeuse,
- Découverte du marché de Noël et de ses saveurs authentiques,
- Des temps d'animation proposés par l'équipe, adaptés aux envies de chaque vacancier·ière.

Les activités sont réparties sur toute la durée du séjour et enrichies par les demandes des vacancier·ière·s et de l'équipe d'animation.

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, LE&C GS Vacances Tous restant seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

Fêtes en Terre *Tarnaise*



**HIVER
2025**

Dates de séjour :

Du 20/12/2025 au 03/01/2026

Départ et arrivée possible le 27/12



**HÉBERGEMENT
RESTAURATION**

Maison individuelle à

Saint-Sulpice-la-Pointe, composée de chambres de 2 à 3 couchages (sans lits superposés).

Les repas seront confectionnés par l'équipe d'animation avec la participation des vacancier·ière·s selon leurs envies. Repas au restaurant pris une fois par semaine.



**TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾**



6 vacancier·ière·s + 2 accompagnant·e·s ⁽²⁾
1 380 € / par pers. pour 7 jours



MINIBUS



Activités possibles du séjour

- Découverte de Toulouse et promenade au cœur des illuminations d'Albi, avec sa majestueuse cathédrale,
- Exploration de la cité médiévale de Saint-Sulpice-la-Pointe, riche en histoire et en charme,
- Flânerie au marché de Noël et rencontre avec les artisans locaux,
- Repas festifs de Noël et du Nouvel An, partagés dans une ambiance conviviale et chaleureuse,
- Des activités et animations proposées par l'équipe, adaptées aux envies et au rythme de chacun·e.

Les activités sont réparties sur toute la durée du séjour et enrichies par les demandes des vacancier·ière·s et de l'équipe d'animation.

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

10

(1) Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, LE&C GS Vacances Tous restant seul décisionnaire de leur organisation.

(2) Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

Nouvelle année en *Gascogne*



**HIVER
2025**

Dates de séjour :

Du 27/12/2025 au 03/01/2026

Départ et arrivée possible le 27/12



**HÉBERGEMENT
RESTAURATION**

Gîte à étage situé dans le 32 à
Lagraulet-du-Gers.
Plusieurs chambres de 2 à 3 couchages.

Les repas seront confectionnés par
l'équipe d'animation avec la participation
des vacanciers selon leurs envies.
Repas au restaurant pris une fois
par semaine.



**TARIFS
SÉJOUR ⁽¹⁾**



12 vacancier-ière-s + 3 accompagnant-e-s ⁽²⁾
1 300 € / par pers. pour 7 jours



MINIBUS



Activités possibles du séjour

- Découverte du Musée d'Artagnan, de la Cathédrale d'Eauze et de la Cité Antique,
- Exploration du Château de Larressingle et d'autres trésors historiques de la région,
- Initiation à la cuisine gasconne et dégustation des spécialités locales,
- Balade au marché des producteurs pour savourer l'authenticité du terroir,
- Repas du Nouvel An partagé dans une ambiance conviviale et chaleureuse,
- Des activités variées proposées par l'équipe, en fonction des envies de chacun-e.

*Les activités sont réparties sur toute la durée du séjour et enrichies
par les demandes des vacancier-ière-s et de l'équipe d'animation.*

AUTONOMIE & PROFIL DU VACANCIER



Profil du groupe pouvant être modifié suivant inscriptions.

⁽¹⁾ Le départ depuis certaines villes peut entraîner un coût supplémentaire à rajouter au prix global du séjour. Certains acheminements sont assujettis à un nombre minimum de 3 personnes pour leur faisabilité, LE&C GS Vacances Tous restant seul décisionnaire de leur organisation.

⁽²⁾ Le groupe est accompagné par 1 animateur et 1 responsable de séjour.

Conditions générales de vente

I - ÉLÉMENTS DU CONTRAT

Sont constitutifs du contrat d'inscription, les documents suivants :

- Le dossier d'inscription signé, la fiche traitement médical et la fiche suivi médical (avec copie des ordonnances médicaments),
- Les présentes conditions générales de vente.

Tous ces documents engagent réciproquement chacun des signataires, les éléments figurant dans chacun d'eux étant réputés justes et complets. Les participants (ou le représentant légal) s'engagent à porter immédiatement à la connaissance de LE&C GS Vacances Tous toute modification portant sur l'un des éléments demandés par le présent contrat ou l'une de ses annexes.

Ils devront notamment mentionner tous les changements survenus dans la situation du participant et/ou relatifs à son état de santé et joindre tous documents nécessaires à cet effet.

II - ACCORD DES PARTIES

Le dossier d'inscription doit être obligatoirement complété et signé pour chaque participant, par le participant lui-même ou son représentant légal qui dispose de l'autorité nécessaire à cet effet.

a) Adhésion : la souscription d'une adhésion annuelle (du 31 août de l'année N au 1er septembre N+1) à l'association permettra au participant inscrit de bénéficier des garanties de notre contrat d'assurance. L'adhésion est obligatoire, le montant de celle-ci apparaîtra sur la facture du séjour. Par ailleurs, l'adhésion du participant à l'association donne droit au participant et/ou son représentant légal, à participer à l'Assemblée Générale de l'association.

b) Inscription : l'inscription ne deviendra effective qu'à réception d'un dossier complet concernant le participant, le paiement de l'adhésion et **d'un acompte de 200€** par semaine. Ce paiement peut être effectué par virement ou chèque établi à l'ordre de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Attention : le non-respect de ces modalités entraînerait l'annulation systématique de l'inscription. LE&C GS Vacances Tous se réserve le droit de refuser le départ d'un participant si le séjour est impayé, si le dossier d'inscription du participant et les ordonnances médicales ne sont pas parvenues au service, et si l'adhésion est impayée.

III - ASSURANCES

LE&C GS Vacances Tous souscrit une assurance dont le montant est compris dans le prix du séjour. Les participants sont couverts durant les séjours par notre assurance pour les risques suivants :

- Accidents,
- Responsabilité civile,
- Rapatriement sanitaire,
- L'assurance ne couvre pas : les pertes, vols et dégradations d'objets et effets personnels.

Il est conseillé de ne pas remettre aux participants des sommes d'argent trop importantes, des bijoux ou objets de valeur... LE&C GS Vacances Tous décline sa responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol.

IV - TARIFS ET PRESTATIONS

Nos tarifs sont établis en fonction des conditions économiques existantes au moment de la parution de notre brochure. Ils pourraient être modifiés en fonction des variations de prix, des frais de transport et taxes afférentes.

V - PRESTATIONS COMPRISES DANS NOS TARIFS

- L'hébergement et tous les repas, selon les modalités prévues sur le descriptif du séjour,
- L'encadrement dans le respect de la législation en vigueur,
- Les activités inscrites au descriptif du séjour. En cas d'empêchement majeur d'une activité, une activité de substitution pourra être proposée,
- L'assurance,
- Les frais de dossier,
- Le matériel utilisé dans le cadre des activités, à l'exception de certaines activités qui sont le cas échéant mentionnées « en option » (voir descriptif du séjour).

Le coût d'un séjour est forfaitaire : aucun remboursement de prestations éventuellement non consommées n'est possible. Les dépenses personnelles ne sont pas incluses dans le prix du séjour.

Une journée commencée sera considérée comme entière. Tous les départs durant le séjour pour des raisons personnelles doivent être accompagnés d'une décharge de responsabilité signée par le représentant légal du participant. L'effectif des participants est donné à titre indicatif et ne constitue pas un engagement contractuel.

Toute modification d'horaires de départ ou de retour indépendante de notre volonté (interdiction de rouler, jour ou horaire modifié par la société de transport...) ne remet pas en cause les engagements pris à la signature du dossier d'inscription.

Toutes nos infrastructures sont visitées par l'équipe LE&C GS Vacances Tous. Elles font l'objet d'un descriptif précis tant du point de vue de la sécurité que de l'aménagement, ce qui facilite l'adaptation aux besoins des participants.

VI - FACTURATION

Les prestations dont bénéficie le participant dans le cadre du séjour donnent lieu à l'établissement d'une facturation adressée au participant ou à son représentant légal (ou organisme) qui s'engageant par la présente à procéder au **règlement intégral de celle-ci avant le départ en séjour.**

Le paiement s'effectue auprès de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, soit en espèces, soit par virement, soit en chèque vacances ou CESU, soit par chèque bancaire à l'ordre de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud. Dans ce dernier cas, le représentant légal doit préciser au dos du chèque le nom et prénoms du participant.

En cas de conflit, la facturation sera adressée à l'adresse indiquée au dossier d'inscription, charge au représentant du participant de s'accorder sur les modalités de règlement.

Le service LE&C Grand Sud

Vacances Tous

VII - IMPAYÉS

Le participant ou son représentant légal qui rencontre des difficultés pour s'acquitter de son obligation financière à l'égard de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud doit en avertir au plus tôt LE&C GS Vacances Tous afin qu'une solution amiable soit trouvée. Un échéancier dressé par écrit pourra être convenu entre les parties.

À défaut de solution amiable, en cas de non paiement par le représentant légal, le participant ne pourra pas accéder au séjour. En cas d'impossibilité de recouvrer la créance, Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud agira par voie judiciaire, et pourra notamment demander à Monsieur le Juge une ordonnance portant injonction de payer à l'encontre du débiteur.

VIII - RÈGLES DE VIE

Toute personne qui fréquente le séjour dispose de la liberté de croyance et d'opinions et se doit de respecter celles d'autrui en ne se livrant à aucun acte de prosélytisme. Tout sectarisme, comportement discriminatoire est prohibé. Le séjour a vocation à être un lieu de loisirs et de vacances. Il est destiné à permettre au participant de s'épanouir et de s'enrichir au contact des autres au travers d'activités mises en œuvre dans le cadre d'un projet pédagogique spécifique préalablement défini. En conséquence, le participant s'engage à respecter les règles de vie définies par LE&C GS Vacances Tous et à ce qu'il ne se livre à aucun acte de violence physique ou morale. Le non-respect des règles de vie telles que définies ci-dessous peut donner lieu à une sanction contractuelle immédiate, conformément aux dispositions relatives au renvoi d'un participant (article X du présent document).

a) Argent personnel : l'argent personnel est laissé à l'appréciation du participant. Il n'a d'utilité que pour des achats personnels. Sur demande, le participant peut confier son argent personnel à l'équipe dès son arrivée. Les accompagnateurs se déchargent de toute responsabilité pour l'argent personnel non confié.

b) Consommation d'alcool : la consommation d'alcool est laissée à l'appréciation de LE&C GS Vacances Tous selon les informations fournies sur le dossier d'inscription.

c) Consommation de tabac : la loi interdit la consommation de tabac dans les lieux publics. LE&C GS Vacances Tous interdit la consommation de tabac dans les véhicules, et au sein des structures d'hébergement (maisons individuelles, structures collectives...).

d) Consommation de drogues : la loi interdit la consommation de drogues et produits stupéfiants. Si ceci n'était pas respecté, la loi fait obligation à l'organisateur de déclaration auprès du Procureur de la République.

IX - CONDITIONS D'ANNULATION

a) Du fait du participant : toute annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception. Celle-ci entraînera la perception de frais selon le barème suivant :

- Plus de 21 jours avant le départ : les frais d'annulation du dossier sont retenus, soit 50 € par participant,
- Entre 21 et 15 jours avant le départ : retenue de 30% du montant total du séjour avec un minimum de 50 €,
- Entre 14 et 7 jours avant le départ : retenue de 50% du montant total du séjour,
- À partir de 6 jours avant le départ : l'intégralité du prix du séjour sera retenue.

En cas d'annulation pour un séjour nécessitant au préalable l'acquisition d'un titre de transport nominatif, il vous sera réclamé le montant du titre de transport, si ce dernier est supérieur à 30% du montant total du séjour. Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du séjour du fait du participant. (renvoi, accident et maladie...).

Les participants devront avoir fourni tous les documents nécessaires (**dossier d'inscription signé, fiche traitement médical, fiche suivi médical, avec copie des ordonnances**) au moment du départ du séjour. L'absence d'un document est assimilée à une annulation du fait du participant qui ne pourra prétendre à aucun remboursement.

LE&C GS Vacances Tous transmettra, au participant ou à son représentant légal, la liste des documents à fournir. Les participants de nationalité extérieure à l'Union Européenne doivent se renseigner auprès de leur consulat ou ambassade afin de connaître les documents nécessaires aux passages des frontières.

b) Du fait de l'organisateur : nous nous réservons le droit...

- D'annuler un séjour au plus tard 21 jours avant la date du voyage si celui-ci n'a pas atteint 75% de l'effectif prévu. Une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, l'intégralité des sommes versées sera restituée sans indemnité.
- De modifier le programme d'un séjour en cas de force majeure et dans l'intérêt des participants.

X - RENVOI DU PARTICIPANT

Le participant pourra être renvoyé en cas de problèmes importants survenus pendant le séjour (violences physiques ou verbales, vol, produits stupéfiants...) d'inadaptation ou de non respect des règles de vie. Le responsable légal sera informé aussitôt de la décision de renvoi. Tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur, seront à la charge de celui-ci. Aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

XI - RESPONSABILITÉS

L'organisateur du séjour a l'obligation de veiller à la santé et la sécurité des participants qui lui sont confiés.

La responsabilité contractuelle des représentants légaux pourra être mise en cause et donner lieu à l'application des sanctions contractuelles en cas de motifs graves, notamment dans les cas suivants, cette liste n'étant pas limitative :

- Non-respect de la discipline et des règles de vie en séjour, telles que déterminées dans le présent contrat,
- Non-respect par le représentant et le participant du présent contrat et des consignes de sécurité,
- Comportement du représentant ou du participant incompatible avec le fonctionnement du séjour.

Les parties se verront exonérées de leur responsabilité contractuelle, lorsque le manquement à leurs obligations résultera d'un cas de force majeure (imprévisible, extérieure).

Conditions générales de vente (suite)

XII - SANTÉ

a) Informations des fiches de suivi médical et de traitement médical :

le professionnel de santé référent doit compléter et signer les fiches : de suivi médical et de traitement médical, en consignnant les informations obligatoires demandées et en apportant les documents requis (ordonnance médicale à jour), sous enveloppe cachetée portant le nom du participant... Le professionnel de santé référent s'engage à informer avant le départ, LE&C GS Vacances Tous, de tous problèmes physiques ou psychologiques rencontrés par le participant, si ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur sa santé, sur celle des tiers (maladie contagieuse, violence...) ou sur le fonctionnement normal du séjour (nécessité d'un personnel spécialisé, d'un matériel adapté, etc.). Le responsable légal donne l'autorisation à LE&C GS Vacances Tous de soumettre éventuellement tous les documents relatifs à l'état de santé du participant à son médecin référent, pour avis.

b) Régime alimentaire : en cas de régime alimentaire particulier, les équipes accompagnantes donneront au participant la nourriture indiquée.

c) Administration de médicaments : les traitements médicaux font l'objet de nos soins les plus vigilants. Il est demandé de disposer des médicaments pour le jour du départ dans une enveloppe envoyée par LE&C GS Vacances Tous au nom/prénom du participant, dans son panier repas.

Le traitement médical du participant doit être conditionné obligatoirement dans des piluliers, ou blisters nominatifs, accompagné de la posologie et ce pour le nombre de jours total du séjour (1er et dernier jours inclus + 2 jours de réserve).

L'ordonnance originale de prescription du traitement, établie par le médecin, doit être impérativement adressée à LE&C GS Vacances Tous avec le dossier d'inscription dûment complété, ainsi qu'une copie de la posologie.

d) Journal de l'infirmerie : tout soin apporté au participant est consigné sur un journal spécifique tenu à cet effet, dont la copie peut

être remise au représentant sur simple demande de sa part, celle-ci portant sur les seuls renseignements relatifs au participant.

e) Soin d'urgence et hospitalisation : le représentant légal autorise LE&C GS Vacances Tous à prendre toute mesure utile pour préserver la santé du participant qui lui est confié, au besoin en faisant appel à un médecin ou en le faisant hospitaliser.

Il donne pouvoir à ce dernier d'autoriser les services médicaux compétents à procéder à tout acte médical ou chirurgical pris dans l'intérêt du participant. En contrepartie, LE&C GS Vacances Tous s'engage à contacter rapidement le représentant légal ou toute autre personne désignée par eux, sous réserve des conditions d'urgence et de sécurité qui prévalent.

f) Signalement : LE&C GS Vacances Tous a l'obligation de signaler toute connaissance de mauvais traitements sur un participant aux autorités compétentes.

g) Engagement des dépenses de santé : durant le séjour, LE&C GS Vacances Tous fait l'avance des frais médicaux suivants : visite du médecin, soins courants, médicaments. En cas de frais importants tels qu'une hospitalisation, le recours à une ambulance... Le montant des frais médicaux avancés est à régler par le représentant légal à réception de la facture. Les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) doivent impérativement justifier de leurs droits avant le départ en séjour.

XIII - TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFORMATIONS

Conformément à la nouvelle Règlementation Générale relative à la Protection des Données à caractère personnel du 27 avril 2016 et aux articles 226-25 et suivants du nouveau code pénal, le représentant légal et par représentation du participant, autorise Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud à procéder aux traitements automatisés d'informations nominatives les concernant, notamment afin de faciliter les différentes tâches administratives et financières de l'association. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement sur ces informations.

Celles-ci ne sont pas communiquées à des tiers, sauf les cas prévus par les lois et règlements en vigueur. Ces droits peuvent s'exercer en contactant le délégué à la protection des données de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud à l'adresse suivante :

► contact@lecggs.org

Les informations médicales portées sur le dossier d'inscription font l'objet d'un traitement informatique et restent strictement confidentielles.

XIV - DROIT À L'IMAGE

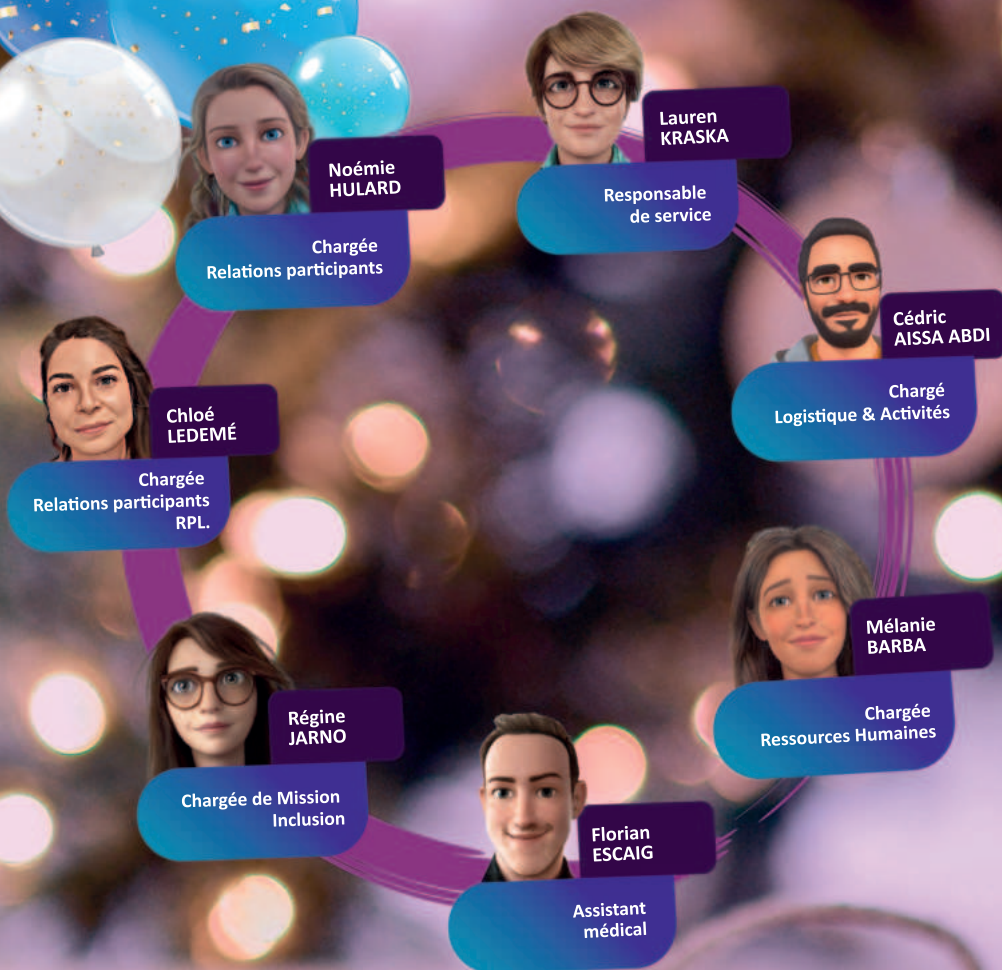
Le représentant légal autorise la prise de vues (photos ou vidéos) durant le séjour. Ces images pourront être utilisées ultérieurement (brochures d'information, publications, site Internet... de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud) sans qu'aucune compensation ou rémunération ne puisse lui être réclamée. En aucun cas les photos et vidéos ne seront utilisées dans un autre cadre que celui de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud. L'association décline toute responsabilité sur les photos et vidéos prises, à titre personnel, par les participants durant le séjour et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

XV - LITIGE, TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige entre les parties, une tentative de conciliation amiable pourra être convenue à titre facultatif avant tout recours judiciaire. À défaut ou en cas d'échec de celle-ci, chacune des parties pourra saisir la juridiction territorialement compétente.



La Team *Vacances Tous*



LE&C Grand Sud

7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE • Tél. : 05 62 87 43 43 • www.lecgs.org

Crédits des illustrations : Adobe Stock/Freeplik

Crédits des photographies : p.8 : Artenseo • p.10 : Saiko3p, Didier Descouens, Coucaril
p.11 : Jcb-caz-11

Souvenirs séjours adaptés 2024



Toulouse en fête



Réveillons à la campagne

*Un grand merci à toutes et tous les vacanciers, à nos partenaires,
à nos équipes d'encadrement et professionnels de l'animation...*

Pour tous ces beaux moments partagés et inoubliables !



Vue sur Le Canigou



Réveillons à la campagne

[illegible]



LE&C

Grand Sud

SÉJOURS ADAPTÉS

2025

ADULTES

NOUS RENDRE VISITE

**ZI de Toulouse
Secteur Sud**



LE&C Grand Sud

7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 62 87 43 43

www.lecgs.org

Service Vacances Tous

05 62 87 43 43

vacances tous@lecgs.org



Imprimé sur papier recyclé